

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nevers, le 9 juillet 2024

LA VILLE DE NEVERS S'ENGAGE POUR LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET LA RÉINSERTION DES JEUNES

Dans le cadre de sa politique de prévention de la délinquance, la Ville de Nevers vient de signer 2 conventions clés avec le Parquet de Nevers et le Service pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Nièvre (SPIP) le 1^{er} juillet. Ces accords renforcent l'engagement municipal en faveur de la réinsertion sociale des jeunes, en utilisant le Travail d'Intérêt général (TIG) comme alternative éducative et responsabilisante.

Le TIG, institué par la loi du 10 juin 1983 et mis en œuvre depuis 1984, est une peine alternative à l'incarcération. Il consiste en un travail non rémunéré effectué au sein d'associations, de collectivités publiques comme la Ville de Nevers, d'établissements publics ou de personnes morales de droit privé investies d'une mission de service public. Ce dispositif permet aux auteurs d'incivilités et d'actes de petite délinquance de prendre conscience de leurs erreurs, de se responsabiliser à travers diverses tâches et d'ouvrir des perspectives réelles de réinsertion.

Les deux conventions signées visent à définir les modalités de mise en œuvre du TIG au sein de la Mairie de Nevers :

- Une convention pour l'exécution d'une peine de travail d'intérêt général ou d'un travail non rémunéré, comme alternative aux poursuites
- Une convention pour la mise en œuvre de modules de stages de citoyenneté.

Ces initiatives témoignent ainsi de la volonté de la Ville de Nevers de contribuer activement à la réinsertion des jeunes et au renforcement du partenariat entre la Justice et les collectivités territoriales. En accueillant des mineurs et jeunes majeurs en TIG, la municipalité joue ainsi un rôle essentiel dans la responsabilisation et la réintégration des auteurs d'incivilités, tout en bénéficiant d'un outil qui allie à la fois justice et utilité publique.

Contact Presse

Direction de la communication – redaction@agglo-nevers.fr